

**CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DE  
LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

**ET**

**LA SOCIÉTÉ BIRIMIAN GOLD MALI SARL**

**POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR  
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2  
(SECTEUR DE N'TIOLA, CERCLE DE BOUGOUNI, RÉGION DE BOUGOUNI)**

5

2

**ENTRE :**

**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI**, ci-après dénommé « l'État », représenté par le ministre des **Mines, de l'Énergie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE**,

**ET**

La société, ci-après dénommée « **BIRIMIAN GOLD MALI SARL** », représentée par Monsieur **Seydou SEMEGA**, le cogérant, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **BIRIMIAN GOLD MALI SARL**.

L'État et la société **BIRIMIAN GOLD MALI SARL** étant ci-après collectivement désignés les «Parties».

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** l'État est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

**ATTENDU QUE** la société **BIRIMIAN GOLD MALI SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **N'Tiola**, Cercle de **Bougouni**, Région de **Bougouni**, visé par la présente Convention.

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

**ATTENDU QUE** la société **BIRIMIAN GOLD MALI SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **BIRIMIAN GOLD MALI SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

70

a

**ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION**

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le **09 SEP 2021** .....

En quatre (4) exemplaires originaux.

**POUR LE GOUVERNEMENT DE  
LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

**POUR LA SOCIÉTÉ  
BIRIMIAN GOLD MALI SARL**

**LE MINISTRE DES MINES,  
DE L'ENERGIE ET DE L'EAU**

**LE COGÉRANT**



**Lamine Seydou TRAORE**

**Seydou SEMEGA**

## ANNEXE I

*Coordonnées du périmètre**Secteur de N'Tiola*

*Point A : Intersection du parallèle 11°59'57''Nord avec le méridien 06°59'57''Ouest  
Du point A au point B suivant le parallèle 11°59'57''Nord.*

*Point B : Intersection du parallèle 11°59'57''Nord avec le méridien 06°57'53''Ouest.  
Du point B au point C suivant le méridien 06°57'53''Ouest.*

*Point C : Intersection du parallèle 11°56'03''Nord avec le méridien 06°57'53''Ouest.  
Du point C au point D suivant le parallèle 11°56'03''Nord.*

*Point D : Intersection du parallèle 11°56'03''Nord avec le méridien 06°58'48''Ouest.  
Du point D au point E suivant le méridien 06°58'48''Ouest.*

*Point E : Intersection du parallèle 11°51'30''Nord avec le méridien 06°58'48''Ouest.  
Du point E au point F suivant le parallèle 11°51'30''Nord.*

*Point F : Intersection du parallèle 11°51'30''Nord avec le méridien 06°59'50''Ouest.  
Du point F au point G suivant le méridien 06°59'50''Ouest.*

*Point G : Intersection du parallèle 11°50'17''Nord avec le méridien 06°59'50''Ouest.  
Du point G au point H suivant le parallèle 11°50'17''Nord.*

*Point H : Intersection du parallèle 11°50'17''Nord avec le méridien 06°59'13''Ouest.  
Du point H au point I suivant le méridien 06°59'13''Ouest.*

*Point I : Intersection du parallèle 11°51'09''Nord avec le méridien 06°59'13''Ouest.  
Du point I au point J suivant le parallèle 11°51'09''Nord.*

*Point J : Intersection du parallèle 11°51'09''Nord avec le méridien 06°58'48''Ouest.  
Du point J au point K suivant le méridien 06°58'48''Ouest.*

*Point K : Intersection du parallèle 11°47'42''Nord avec le méridien 06°58'48''Ouest.  
Du point K au point L suivant le parallèle 11°47'42''Nord.*

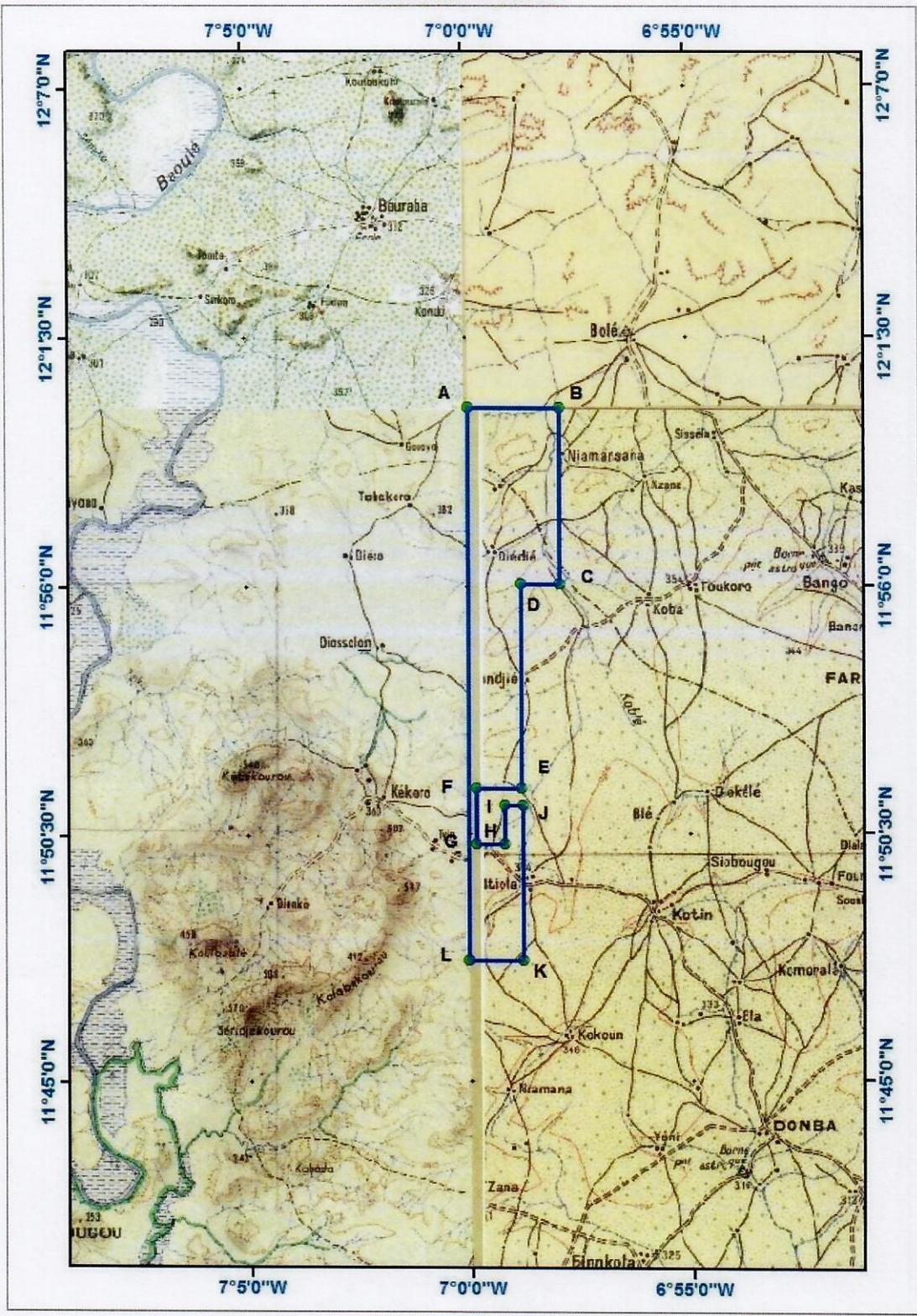
*Point L : Intersection du parallèle 11°47'42''Nord avec le méridien 06°59'57''Ouest.  
Du point L au point A suivant le méridien 06°59'57''Ouest.*

*Superficie : 60 Km<sup>2</sup>*

*φ*

*B*

TRACE DU PERMETRE SUR L'EXTRAIT DES FEUILLES TOPOGRAPHIQUES DE MASSIGUI, BOUGOUNI,  
BAMA-KO-EST ET DIOILA, AU 1/200 000  
SECTEUR DE N'TIOLA



to

B

**ANNEXE II****PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX  
A EXECUTER SUR LE PERIMETRE DE N'TIOLA****A. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX A EXECUTER****Première année :**

Au cours de la première année, nous compilerons toutes les données locales et régionales afin de mieux orienter les travaux pour la confirmation des zones favorables. Les travaux suivants seront réalisés :

1. Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social pour l'identification du profil environnemental et social de base de la zone du permis et le développement d'un programme de gestion environnementale et sociale ;
2. Forage Aircore (100 trous x 30 m) avec prélèvement de 1000 échantillons environ ;
3. Forage RC (2000 mètres) avec prélèvement de 1000 échantillons environ ;
4. Analyse pour or et multiéléments des échantillons de forage (2000 échantillons).

**Deuxième année :**

La deuxième phase portera sur les cibles retenues au cours de la phase initiale, afin d'étudier les indices et déterminer l'enveloppe minéralisée. Les travaux seront comme suit :

1. Mise en œuvre du programme de gestion environnementale et sociale ;
2. Forage Aircore (100 trous x 30 m) avec prélèvement de 1500 échantillons environ ;
3. Forages RC (1500 mètres) avec prélèvement de 1000 échantillons environ ;
4. Analyse pour or et multiéléments des échantillons de forage (2500 échantillons) ;

**Troisième année :**

La troisième phase sera consacrée à la délimitation des corps minéralisés des cibles sélectionnées. Il s'agira de procéder à des sondages carottés pour reconnaître les impacts de tranchées et faire un modèle de corps minéralisés. Les travaux prévus sont les suivants :

1. Mise en œuvre du programme de gestion environnementale et sociale ;
2. Forage au diamant 4 x 150m (600 mètres)
3. Analyse d'échantillons pour Au (600 tests)
4. Travaux d'évaluation et d'estimation des ressources
5. Tests métallurgiques
6. Etude de préfaisabilité.

D

A

**B. COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX****Première année :**

N°	Description des dépenses	Coût en F CFA
1	Personnel/Administration	10.000.000
2	Gestion Logistique	8.000.000
3	Carburant (8000 litres)	4.000.000
4	Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social	7.000.000
5	Forage Aircore (100trous x 30m) avec prélèvement de 1000 échantillons environ	25.000.000
6	Forage RC (2000mètres) avec prélèvement de 1000 échantillons environ	40.000.000
7	Frais d'analyse chimique pour or et multiéléments des échantillons de forage	10.000.000
<b>Total première année</b>		<b>104.000.000</b>

**Deuxième année :**

N°	Description des dépenses	Coût en F CFA
1	Personnel/Administration	10.000.000
2	Gestion Logistique	8.000.000
3	Carburant (8000 litres)	4.000.000
4	Forage Aircore (100trous x 30m) avec prélèvement de 1500 échantillons environ	25.000.000
5	Forages RC (1500 mètres) avec prélèvement de 1000 échantillons environ	35.000.000
6	Frais d'analyse chimique pour or et multiéléments des échantillons de forage	15.000.000
7	Mise en œuvre du programme de gestion environnementale et sociale	3.000.000
<b>Total deuxième année</b>		<b>100.000.000</b>

**Troisième année :**

N°	Description des dépenses	Coût en F CFA
1	Personnel/Administration	15.000.000
2	Gestion Logistique	10.000.000
3	Carburant (8000)	4.000.000
4	Forage au diamant 4 x 150m (600 mètres)	50.000.000
5	Frais d'analyse chimique pour or et multiéléments des échantillons de forage	10.000.000
6	Évaluation et estimation des ressources minérales	10.000.000
7	Tests métallurgiques	10.000.000
8	Réalisation de l'étude de préfaisabilité	15.000.000
9	Mise en œuvre du programme de gestion environnementale et sociale	3.000.000
<b>Total troisième Année</b>		<b>127.000.000</b>

<b>COÛT TOTAL = Première Année + Deuxième Année + Troisième Année</b>	<b>331.000.000</b>
---	--------------------

D

B